



Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

LUTTER CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

| | | | |
|-----------------------------------|---|---------------------------|---|
| <p>Contexte et constat</p> | <p>Pour rappel , les statuts de la CCVV disposent que “La Communauté de communes met en place des actions préventives et curatives en vue de lutter contre ces espèces végétales invasives. A ce titre, elle réalise un inventaire des secteurs colonisés ou en cours de colonisation et assure un traitement curatif des zones.”</p> <p>Le territoire de Val Vanoise est doté d’une biodiversité remarquable et se situe aux portes du Parc national de la Vanoise. Les espèces invasives touchent toutes les communes de Val Vanoise. Le Département et l’APTIV font déjà des actions de sensibilisation.</p> <p>La fauche répétée de la renouée du Japon est réalisée depuis plus de 10 ans à proximité des cours d’eau mais aussi de sentiers ou terrains communaux sur notre territoire (par Val Vanoise).</p> <p>Depuis 2021, le budget de Val Vanoise est consacré entièrement à la renouée à proximité des cours d’eau (en lien avec la compétence réglementaire GEMAPI). La Communauté de communes ne traite à ce jour pas les autres espèces invasives déjà présentes sur le territoire (Buddleia, Bunias d’Orient...).</p> <p>L’enjeu aujourd’hui est de poursuivre ces actions mais aussi d’évaluer leur efficacité dans le temps.</p> | | |
| <p>Description</p> | <p>L’action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le relais de la sensibilisation du Département et de l’APTIV, - Poursuivre l’inventaire des zones concernées en élargissant si possible les espèces cibles, - Assurer la formation de référents dans les services techniques des communes, avec l’appui du Département, pour organiser un réseau de veille efficace sur le territoire, - Organiser des réunions publiques pour sensibiliser les habitants à ces enjeux, voire dans les écoles, - Poursuivre les campagnes d’arrachage avec des spécialistes, - Mettre en place un vrai suivi des tâches de renouées (ou autres plantes invasives) et mesurer l’efficacité des fauchages/arrachage. | | |
| <p>Pilote</p> | <p>Communauté de communes Val Vanoise</p>  | <p>Partenaires</p> | <p>Commune des Allues Parc national de la Vanoise Office National de Forêts Département 73 Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise</p>  |



Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

| | | | | |
|--------------------------------|---|----------|----------|----------|
| Calendrier prévisionnel | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| | X | X | X | X |
| Moyens financiers | Montant Global : 100 000 € HT (25 000 €/an pour l'arrachage ponctuel) Le budget sera à préciser selon les éléments d'inventaire et d'évaluation d'efficacité. Valorisation de temps de travail agents CCVV | | | |
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| | <i>Montant prévisionnel (HT)</i> | | | |
| | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € |
| | <i>Financement prévisionnel (HT)</i> | | | |
| | Budget sensibilisation de la CCVV et budget GEMAPI pour les actions en bord de cours d'eau. Il est envisagé de répondre à l'appel à projets « Espaces naturels » du Département de la Savoie (subvention potentielle de 50%). | | | |
| Moyens humains | Moyens internes CCVV | | | |
| Risques identifiés | Organiser les opérations d'arrachage et de fauche dans le cadre de la GEMAPI au bon moment, veiller au nettoyage des outils. Au vu de la prolifération de la renouée dans certains secteurs, quelle efficacité des actions d'arrachages ponctuels ? Sensibilisation à tous les niveaux (habitants, collectivités, entreprises...) | | | |
| Actions liées | Action 3.1.2 - Etablir puis mettre en oeuvre un plan de gestion des espaces verts Action 3.1.4 - Etablir puis mettre en oeuvre un plan de gestion voirie | | | |

| | | | | |
|---|---|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Bénéfices attendus | | | | |
| | Santé publique | | | |
| Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025) | Actions de prévention, d'arrachage et de remise en état à déployer selon le retour d'évaluation d'efficacité des actions d'arrache déjà menées. | | | |
| Indicateurs de suivi annuel | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| | Arrachages ponctuels | Mise en place observatoire | Fonctionnement de l'observatoire | Fonctionnement de l'observatoire |
| | | Arrachages ponctuels | Arrachages ponctuels | Arrachages ponctuels |
| | | Identification de référents communaux | Identification de référents communaux | Retour d'expérience |
| Indicateurs de résultat | Mettre en place un vrai suivi des tâches de renouées (et autres plantes invasives) : 0/1 Mettre en place un dispositif de mesure de l'efficacité des fauchages/arrachage : 0/1 | | | |
| Info / Focus carbone | / | | | |